



Faites un don

[À la une / Centre des médias](#)

COMMUNIQUÉS DE PRESSE | PLUSIEURS MÉCANISMES

# **Belgique : Un organisme indépendant des Nations Unies constate un racisme systémique à l'encontre des Africains et des personnes d'ascendance africaine**

11 juin 2025

**Partager**

**BRUXELLES/GENÈVE** – Le Mécanisme international d'experts indépendants des Nations Unies chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre a appelé la Belgique à prendre des mesures concrètes pour s'attaquer à l'héritage de son passé colonial et à lutter contre ce qu'ils ont qualifié de racisme généralisé et systématique qui imprègne encore la nation aujourd'hui.

L'appel a été lancé le dernier jour d'une visite de 10 jours qui a débuté le 2 juin. Les experts Tracie Keese et Victor Rodriguez ont visité Bruxelles, Namur, Charleroi, Anvers, et Malines.

« Les membres de la communauté nous ont dit qu'ils voulaient être traités comme des êtres humains, que rien n'avait changé et que rien ne changeait, que les diversions et les complexités politiques étaient utilisées pour ne pas s'engager en faveur d'un véritable changement », a déclaré Keese. « Ils ont également expliqué l'excellent travail qu'ils accomplissent au sein de leurs communautés et ont exprimé leur engagement à travailler avec les autorités pour apporter des changements significatifs ».

Les experts ont reconnu plusieurs bonnes pratiques, par exemple l'existence d'un organe de surveillance de la police spécialisé, extérieur au pouvoir exécutif, et d'un organe centralisé de contrôle interne de la police, ainsi que les subventions accordées à certaines organisations de la société civile qui luttent contre le racisme. « Ces pratiques peuvent servir de modèle à d'autres États », a déclaré Rodriguez.

Toutefois, les experts ont conclu que les Africains et les personnes d'ascendance africaine, ainsi que d'autres personnes perçues comme « étrangères » - y compris les ressortissants belges et les personnes nées en Belgique - sont confrontés à un racisme systémique, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée.

« Le racisme systémique est présent dans tous les secteurs de la société, y compris au sein des forces de l'ordre et du système de justice pénale » a déclaré Keese. « Il s'agit d'un héritage de l'esclavage et du colonialisme,

dont les effets durables se font encore sentir aujourd'hui. La Belgique doit continuer à prendre des mesures concrètes en faveur d'une justice réparatrice en s'attaquant aux séquelles de son histoire, avec la participation effective des communautés concernées ».

Le Mécanisme a entendu des témoignages de profilage racial et d'usage excessif de la force par la police à l'encontre d'Africains et de personnes d'ascendance africaine, y compris des enfants. « Ces cas illustrent clairement le racisme systémique à l'encontre de ces communautés, qui affecte gravement la confiance dans les institutions chargées du maintien de l'ordre », a déclaré Rodriguez.

Le Mécanisme a également été témoin de très bonnes pratiques de police de proximité, qui devraient être étendues et renforcées. « Nous avons visité des zones de police qui ont de très bonnes pratiques pour rapprocher la police de la population et vice versa, y compris des programmes qui encouragent les jeunes racisés et vulnérables à rejoindre la police, ce qui fait défaut en Belgique », a déclaré Keesee.

Les experts ont souligné que la nature difficile et stressante du travail des forces de l'ordre affecte directement la santé mentale et le bien-être des agents, et que cela peut avoir un impact sur la manière dont ils accomplissent leur devoir et sur leurs interactions avec les communautés qu'ils servent. « Les groupes de soutien par les pairs et les ressources en matière de santé mentale devraient être facilement accessibles pour aider les agents », a déclaré Keesee.

Le Mécanisme a également abordé la question de la surpopulation carcérale, avec une incarcération disproportionnée d'Africains, de personnes d'ascendance africaine et de personnes d'origine étrangère. Il a constaté que les prisons étaient utilisées pour la détention administrative des migrants et comme centres de détention pour la santé mentale.

Les experts ont remercié le gouvernement pour son invitation et pour la bonne coopération dans l'organisation de la visite. Ils ont également

remercié toutes les institutions et les parties prenantes qui les ont rencontrés et leur ont fourni des informations précieuses.

Au cours de leur visite, les membres du Mécanisme ont rencontré un large éventail d'acteurs gouvernementaux, notamment des services de police, des ministères et autorités fédérales et régionales, des autorités municipales et d'autres organes spécialisés, dont la Commission permanente de la police locale, le Comité P et l'Inspection générale de la police fédérale et de la police locale.

Les experts ont rencontré des institutions de défense des droits humains, y compris Unia, l'Institut flamand des droits humains, et l'Institut fédéral des droits humains, et a visité le Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren et le musée mémorial de la Caserne Dossin à Malines. Ils ont également visité le centre de détention administratif pour migrants « Caricole », la prison de Namur, et les zones de police locales de PolBru et BruWest à Bruxelles.

Le Mécanisme a fait part de ses observations et recommandations préliminaires au gouvernement belge plus tôt dans la journée. Les conclusions complètes de sa visite seront présentées au Conseil des droits de l'homme des Nations unies lors de sa 60e session en septembre/octobre 2025.

**Contexte:** Le **Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre** a été créé en juillet 2021 par le Conseil des droits de l'homme afin de formuler des recommandations, entre autres, sur les mesures concrètes à prendre pour garantir l'accès à la justice, l'établissement des responsabilités et des réparations en cas de recours excessif à la force et d'autres violations des droits humains commises par les forces de l'ordre à l'encontre des Africains et des personnes d'ascendance africaine. Les **experts** ont été nommés par le

Président du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Ils ne font pas partie du personnel des Nations Unies et ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Bien que le Haut-Commissariat des Nations Unies des droits de l'homme apporte son soutien au Mécanisme d'experts, ces derniers agissent à titre individuel et sont indépendants de tout gouvernement ou organisation, y compris les Nations Unies. Les points de vue ou opinions présentés ici sont uniquement ceux des experts mandatés.

**Pour les demandes des médias et les questions, veuillez**

**contacter** : Alan Mayo (voyageant avec les experts), [alan.mayo@un.org](mailto:alan.mayo@un.org) / + 41 76 691 1639; À Bruxelles: Fabien Daudier [fabien.daudier@un.org](mailto:fabien.daudier@un.org); À Genève: Todd Pitman, Media Adviser for the UN Human Rights Council's Investigative Bodies, [todd.pitman@un.org](mailto:todd.pitman@un.org) / +41 76 691 1761; ou Pascal Sim, Human Rights Council Media Officer, [simp@un.org](mailto:simp@un.org).

**Suivez les organes d'enquête du Conseil des droits de l'homme sur les médias sociaux:**

[X](#) | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#) | [Bluesky](#)

---

## Mots-clés

Belgique Application de la loi

---

## Liens

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

[Belgique : un groupe indépendant des Nations Unies évaluera la justice raciale dans le contexte du maintien de l'ordre au cours d'une visite de dix jours](#)

COMMUNIQUÉS DE PRESSE